

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement : Collège Charles Delaunay

Adresse : 29 rue Charles Delaunay – 10270 LUSIGNY SUR BARSE

Représenté par son chef d'établissement, M. SCHEPENS Sébastien

Contact administratif : M. HENRY, adjoint-gestionnaire (03 25 43 84 22)

Contact pédagogique : Mme LE BOULAIR (06 62 20 79 11)

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Cité Scolaire Gaston Bachelard située 33 rue Gaston Bachelard – 10200 BAR SUR AUBE

Représentée par son agent comptable, Mme DORIN Emilie

MARCHE n°1

OBJET DU MARCHE : Séjour en Belgique et aux Pays-Bas du 7 au 10 février 2023 (de préférence) ou du 21 au 24 mars 2023 ou du 31 janvier au 3 février 2023

PROCEDURE :

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique. L'avis d'appel public à concurrence est publié sur le site de l'Association Journées de l'Intendance (AJI).

REGLEMENT DE CONSULTATION :

- Date et heure limites de dépôt des offres : 30 septembre 2022 à 12h00
- Modalités d'envoi : dématérialisé sur le site de l'AJI

CRITERES DE CHOIX :

Prix : 50%

Qualité des prestations : 25%

Respect du cahier des charges et du programme (joint en annexe) : 25%

DISPOSITIONS DU MARCHE :

Le marché comporte 1 LOT UNIQUE

DUREE :

Le marché est conclu pour l'organisation du séjour aux dates convenues.

DESCRIPTIF ET PRIX :

Descriptif en pièce jointe.

Les prix sont réputés fermes.

Une pondération de prix est demandée pour un groupe évalué entre 50 et 58 élèves avec le même nombre d'accompagnateurs à savoir 6 personnes.

Les candidats auront à produire un dossier comprenant un devis détaillé stipulant notamment le prix global du voyage, la totalité des prestations demandées, la prise en charge des frais d'hébergement du chauffeur, l'assurance annulation individuelle et groupe ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité).

Les candidats préciseront en outre les **conditions particulières de report ou d'annulation** en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger pendant la période prévue et préciserons les conditions particulières **d'annulation GROUPE** liées à la pandémie actuelle. Prévoir un seul autocar de grand tourisme, de préférence, pour l'ensemble du groupe.

LIVRAISON :

Début du séjour.

PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :

- 1) Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières dûment complété, daté et signé.
- 2) Le détail ou devis chiffré joint en annexe

REGLEMENT :

Le mode de règlement est le virement administratif.

Les factures seront déposées sur la plateforme de dématérialisation des factures Chorus Pro.

Conformément au décret du 15 juin 1994, le collège pourra verser des acomptes allant jusqu'à 70 % du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement dûment enregistrée.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Je soussigné (nom prénom) agissant au nom et pour le compte de l'entreprise
..... adresse du siège social lieu d'exploitation ou agence
.....

- N° SIREN (9 chiffres)
- Code APE
- N° registre du commerce ou des métiers

Le candidat atteste sur l'honneur :

- Que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- Qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Ayant pris connaissance du présent document que j'accepte sans modification ni réserve :

1. m'engage à exécuter les prestations, objet du marché, détaillées au présent document et dans le devis annexé, pour un prix de
2. affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ne pas tomber, à titre personnel ou au titre de l'entreprise ou de la société que je représente, sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 avril 1952
3. demande que les sommes dues au titre du présent marché soient portées au crédit du compte suivant (porter le numéro complet et joindre un RIB)

A..... le lu et approuvé (signature et cachet)

ACCEPTATION DE L'OFFRE par le représentant du pouvoir adjudicateur

A..... le

Le chef d'établissement